

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Ingénieur principal SIC Recrutement : .....

Epreuve : Etude de cas Spécialité : SUJET N°1 Session : 2024

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer  
Secrétariat Générale pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur  
Direction Générale des Systèmes d'Information et de Communication

Ville, le 26/06/2023

Note à l'attention de Monsieur le  
préfet de police

Objet: note de cadrage du système d'information du PC de commandement  
avancé de la préfecture (PCO)

Référence : XX-06/YY-2023

À l'approche des Jeux Olympiques de Paris (JO 2024), la menace cyber est multiple : étatique, cybercriminelle, cyberterroriste ou activiste. D'après le rapport de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) publié en 2021-

Face à ces enjeux sécuritaires en perpétuelle évolution, la gestion territoriale de crise doit se moderniser en s'équipant d'outils numériques sécurisés, résiliants, performants et interopérables.

Dans cette optique, nous aborderons à travers cette note dans un premier temps le contexte et les fonctionnalités attendues dans le système d'information du PCO. Puis, dans un second temps les étapes de mise en œuvre de la solution : démarche, impact et planning.

## I) - Contexte et enjeux :

Avant de présenter les fonctionnalités cibles du système d'information du PC de Commandement avancé de la préfecture (PCO), nous expliquerons le contexte du projet.

### 1. Contexte du projet :

Dans le cadre de la conception de l'infrastructure d'accueil des compétitions des JO 2024, la préfecture doit se doter d'un outil numérique sécurisé et fiable pour assurer les missions suivantes :

- Surveillance du bon déroulement des événements
- prise de décision en cas d'événements nécessitant l'intervention des forces de l'ordre.
- Piloter l'action collective des ressources publiques
- Assurer la communication de crise (interne et externe)
- Rendre compte et renseigner les échelons (inférieurs et supérieurs)

### 2. Fonctionnalités cibles :

La solution informatique doit répondre aux objectifs suivants :

→ prendre en compte l'utilisation de la vidéosurveillance algorithmique : réception et affichage du flux vidéo. Et également la détection des faits et gestes potentiellement à risque. Dans le respect de l'article du 23/03/2023 approuvé par l'Assemblée nationale

→ interopérabilité : l'outil doit s'interfacier avec d'autres systèmes d'information existants, et être en capacité d'interconnexion avec des applications via le réseau interministériel de l'Etat à savoir :

- a. système utilisé par le Centre opérationnel de la préfecture COD.

b. l'application de gestion des appels secours (le 17), PEGASE 2 utilisé par le Centre d'information et de Commandement de la direction départementale de la Sécurité publique.

c. le système utilisé par le Centre national de Commandement stratégique CNCS des JO 2024 du Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.

d. les applications de communication radio : STORM et RRF, réseau radio du futur.

→ Accès sécurisé à l'application avec un système d'habilitation et de profils.

→ Résilience du système avec un système redondant qui assure un plan de reprise d'activité en cas d'indisponibilité du premier site d'hébergement. Aussi, un plan de continuité d'activité en cas de dysfonctionnement.

→ Enfin, outil moderne qui prend en compte les contraintes de cybersécurité.

A présent, nous définirons la solution qui répondra à ses besoins d'une part les acteurs à intégrer au processus et d'autre part les étapes de mise en œuvre.

## II) - Les étapes de mise en œuvre de la solution

Afin de mettre en place le système d'information du PCO dans les meilleures conditions et en respectant le Salon des JO 2024, il sera nécessaire de respecter la démarche suivante :

1. Définir les acteurs du projet :

→ le chef de projet maîtrise d'œuvre.

→ le chef de projet maîtrise d'ouvrage

→ le responsable de sécurité des systèmes d'information RCSSI

→ le responsable RGPD

→ Référent métier : agent du COO de la préfecture.

3.1.7.

- Représentant du service budget et finance. SAIIRI si besoin.
- Représentant du service Hébergement du datacenter Zonal (OCZ).
- Représentant du service support national CNAU.
- Représent radio du SGAMI.
- Représent réseau du SGAMI.
- Représent DN UT et ST (SI)<sup>2</sup> pour les interconnexions.

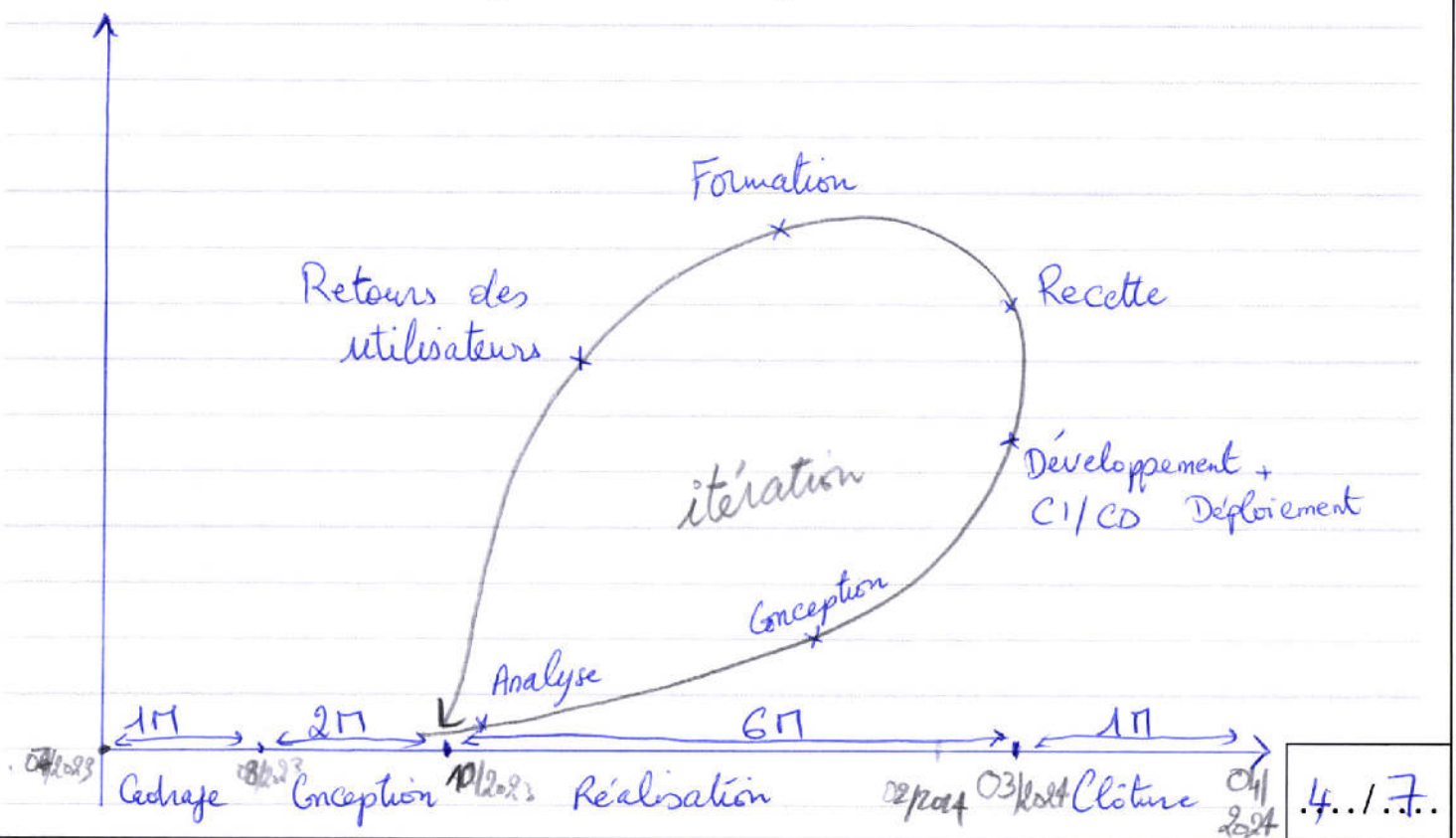
Pour ces intervenants, il faut prévoir leur investissement sur le projet dès la phase de conception et identification des besoins. Aussi, les inviter lors des différents comités de pilotage du projet.

## 2. Planning.

La solution consistera au développement d'une application web qui répondra à toutes les fonctionnalités demandées sous forme de services. L'application peut être interfacée avec les différents systèmes (CIC, CNCS) via des développements spécifiques.

Il est nécessaire de prévoir la réalisation de cette solution en mode agile en utilisant la démarche DEVOPS qui préconise une collaboration étroite entre les équipes de développement et de déploiement.

Nous pourrions envisager le planning de réalisation suivant :



(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Ingénieur principal SIC

Recrutement :

Epreuve : Etude de cas

Spécialité : SUJET N°1

Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

(II-2)

Le planning de mise en œuvre de la solution prévoit les phases suivantes :

\* 0 - 1 mois : Phase de cadrage avec la rédaction de la note de cadrage et validation du budget alloué en Comité d'investissement.

\* 1 - 2 mois : Phase de conception et d'analyse technique et fonctionnelle des besoins puis rédaction du cahier des charges à valider en comité de direction.

\* 2 mois - 7 mois : Phase de réalisation après choix de la prestation soit en développement interne si les ressources sont disponibles ou bien via l'achat de solution sur le marché avec adaptation aux besoins. Cette phase sera découpée en lots qui seront définis avec la maîtrise d'ouvrage et des jalons de réalisation.

Chaque mise en production de l'application se fera en process agile avec validation en recette fonctionnelle. Les retours de qualification seront intégrés dans les prochaines versions de l'application.

⇒ L'objectif de cette expérimentation continue est que le produit final répond totalement aux besoins métiers. Et également chaque mise en production validera les infrastructures d'hébergement interne.

\* 7 mois - 8 mois : Le dernier mois de la phase de réalisation prévoit une expérimentation des différentes interfaces :

→ Radio avec l'utilisation de l'application STORM via le NEO 2, puis RRF comme opérateur unique de l'état.

→ Application du Centre CIC des DDSP pour l'échanges des données  
sur les interventions ou le transfert de fiches.

\* 8 mois à 9 mois, Phase de clôture prévoit la réalisation d'un  
retour d'expérience sur les différentes phases de réalisation du  
projet. Mesure via les indicateurs établis en phase de cadrage le  
retour sur investissement et le taux de satisfaction utilisateurs.  
Cette phase permettra aussi de recueillir les nouveaux besoins d'évolution.

### 3. Impacts et risques :

Toute relation présente des risques organisationnels, techniques, sécuritaires...  
à identifier puis à prendre en charge tout au long du projet.  
Pour le SI du PEO voici la matrice de risque :

- R1: Non adhésion des utilisateurs au produit
- R2: Budget du projet validé partiellement.
- R3: Retard dans le marché pour le choix de la relation
- R4: Vulnérabilité de la relation avec impact de développement
- R5: Processus d'homologation impactant les dates de livraisons
- R6: Architecture hébergement non disponible
- R7: Nécessité de développement lourd dans les autres systèmes (interface)
- R8: Anomalies bloquantes dans la relation finale (SI)
- R9: Besoin spécifié non adapté et à revoir en intégralité.

Impact / Gravité ↑	R8	R9	R3
	R2	R7	R6
	R4	R1	R5
			→ Probabilité

En synthèse, il est de mon point de vue totalement réalisable la mise en place d'une solution web pour répondre aux besoins du Centre de Commandement de la préfecture PCO dans 10 mois.

Toutefois, il est plus pertinent de partir sur une solution au marché à l'image de ce qui est réalisé pour les DSP avec PEGASE 2 et SDIS avec Nexys.

Par ailleurs, il est primordial de prévoir une péripétie de conduite de changement pour le personnel du COD pour assurer une adhésion au produit et une utilisation optimale.

Les points à favoriser dans la stratégie de changement sont :

- \* Impliquer les utilisateurs dès le début du projet.
- \* Présenter des outils similaires pour sensibiliser aux avantages.
- \* Formation des utilisateurs et le service support.
- \* Recueil des retours d'utilisation et prise en compte de demandes d'évolution.
- \* Communication des indicateurs de réussite et échec du projet.

En ce qui concerne la résilience de la solution, cette phase sera assurée par le data center (DCZ) qui est redondé pour répondre aux exigences SI. Si des difficultés sont constatées à ce niveau un hébergement pourra être envisagé à la DNOI (Cloud P.) ou au STIG (service d'hébergement de la gendarmerie) utilisé à la service SI(SI)<sup>2</sup> actuellement ANFSI (Agence Nationale des Forces de Sécurité Intérieure).

